

## Proposition de corrigé partiel de la note de synthèse CRFPA 2024

NB : Plusieurs plans sont possibles pour ce dossier et la pertinence de chaque plan s'apprécie sur deux indicateurs : la fidélité au dossier et les exigences de démonstration du plan à la question soulevée par la problématique

### Sujet : NOTE DE SYNTHSE SUR LES RESTITUTIONS

Date : 09/05/2025

Heure de 10h 45 à 13 h 15

Durée : 2 h 30

Statut de l'atelier : Premier cours offert sans engagement

### PROBLEMATIQUE

#### Comment se caractérise le régime juridique des restitutions ?

##### I/ Les restitutions interdites par le code de droit de propriété

###### A/ La non restitution du patrimoine des personnes publiques dans sa diversité

- 1) La diversité des biens visés par des actions en restitution
- 2) La non restitution fondée sur la protection du patrimoine des collectivités publiques

###### B/ La non restitution du patrimoine des personnes privées protégés par la propriété

- 1) La non restitution des parts sociales cessibles
- 2) La non restitution des objets de moindre valeur dans les fiançailles

##### II/ Les restitutions autorisées par le législateur sous le contrôle du juge

###### A/ Un régime juridique du patrimoine ouvert aux restitutions autorisées par le législateur

- 1) Les conditions de fond des restitutions dans leur diversité
- 2) Les restitutions encrées par un volet formel

###### B/ La restitution des biens intégrés au patrimoine des personnes privées contrôlée par le juge

- 1) Le contrôle du juge judiciaire sur les actions en restitution
- 2) La recevabilité des actions des actions en restitution irrégulièrement acquises

Correcteur Erick Bonaventure LOUTANGOU